

Commentaires sur le concept et scénario de développement des activités récréotouristiques en territoire public - Région de la Capitale nationale

Présentés à la Direction régionale de la gestion du territoire public de la Capitale nationale, Secteur du territoire, Ministère des Ressources naturelles

Par :

Le Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale nationale, l'Association forestière Québec métropolitain et la Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban

Octobre 2002

Préambule

D'entrée de jeu, nous tenons à féliciter le ministère des Ressources naturelles (MRN) pour son initiative de consulter les tiers sur le concept et scénario de développement des activités récréotouristiques en territoire public de la région de la Capitale nationale. L'implication des divers intervenants à l'élaboration d'un scénario de développement est en effet intimement liée à sa réussite.

Il est cependant important de souligner le court délai alloué par le MRN pour émettre des commentaires, c'est-à-dire à peine dix jours. Étant donné que le document présente le scénario de développement pour les cinq prochaines années, il aurait été apprécié d'avoir plus de temps pour étudier le scénario proposé.

Le Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale nationale, l'Association forestière Québec métropolitain et la Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban ont joint leurs efforts pour apporter quelques commentaires et recommandations tout en tentant de demeurer succincts. Nous souhaitons ainsi prendre part à la planification du développement récréotouristique dans une optique de développement durable de la région de la Capitale nationale.

Rédaction

Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale nationale

- *Mélissa Auclair, aménagiste*
- *Lily-Pierre Lacerte, biologiste*

L'Association forestière Québec métropolitain

- *Anick Lapointe, ingénieur forestier*
- *Julie Molard, biologiste*

La Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban

- *Mario Denis, administrateur*

Commentaires généraux

Le document de consultation fourni par le MRN nous semble peu étoffé et inachevé. Il ne présente d'ailleurs aucune conclusion en plus de contenir plusieurs fautes d'orthographe. Les cartes annexées au document gagneraient à être plus précises en ajoutant des points de repères afin de situer plus précisément les sentiers projetés. Certains éléments cartographiques ne se retrouvent pas sur la légende, par exemple, l'emplacement exact de certains sites d'hébergement. Également, le sentier de motoneige, en violet, qui passe près de la rivière Malbaie possède une ligne centrale de couleur brunâtre. Qu'est-ce que cela signifie? Un mélange de sentiers de motoneige et de sites d'intérêt? Ce ne sont que quelques exemples pour illustrer l'importance de parfaire les cartes. Il est complexe de se prononcer sur le scénario et sur la pertinence des sentiers choisis lorsque nous n'avons pas tous les éléments en main.

Par ailleurs, le document ne fait pas référence à l'écotourisme. L'écotourisme se définit comme une «forme de tourisme qui vise à faire découvrir un milieu naturel tout en préservant son intégrité, qui comprend une activité d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu, qui favorise une attitude de respect envers l'environnement, qui fait appel à des notions de développement durable et qui entraîne des bénéfices socioéconomiques pour les communautés locales et régionales». Qu'en est-il des activités d'interprétation et d'éducation qui seront développées dans la région au cours des cinq prochaines années? Si l'on veut parler de développement durable du territoire, il faut sensibiliser et éduquer la population à la conservation du milieu qu'il fréquente et encourager l'écotourisme! Le Québec a d'ailleurs produit une déclaration sur l'écotourisme suite au Sommet mondial de l'écotourisme tenu dans la ville de Québec du 19 au 22 mai 2002. Le MRN devrait s'en inspirer pour établir son scénario de développement récréotouristique dans la région de la Capitale nationale.

Les orientations de développement

Les orientations de développement énumérées au début du document nous apparaissent intéressantes, surtout celle visant le maintien et l'amélioration de la qualité des écosystèmes. Cependant, dans le reste du document, la façon d'intégrer ces orientations n'est pas expliquée autrement que par le biais des lois et règlements existants. Est-ce suffisant? Pour «maintenir et améliorer la qualité des écosystèmes» des normes d'interventions spéciales devraient être intégrées aux normes actuelles afin de répondre aux orientations que le MRN s'est fixées tant au niveau forestier, faunique, récréotouristique qu'environnemental.

L'hébergement et le développement des lacs et rivières

Il nous semble très opportun de favoriser le développement d'hébergement à caractère collectif et de restreindre l'implantation de nouveaux sites de villégiature privée. Autre principe intéressant, favoriser l'accès public aux lacs et rivières nous semble une option appropriée pour les différents utilisateurs du territoire public.

Aussi, il n'est pas question dans le document de la manière dont les nouveaux accès aux lacs seront développés. Il y aura très certainement des structures d'accès et de services et des aires de stationnements pour tous ces nouveaux hébergements. Ces données sont essentielles pour émettre nos opinions sur les constructions prévues. Notre accord (ou désaccord) aux différents projets dépend de l'ampleur des travaux et de leur impact sur le milieu. Ces

données sont essentielles pour émettre nos opinions sur les constructions prévues. Notre accord (ou désaccord) aux différents projets dépend de l'ampleur des travaux et de leur impact sur le milieu. En ce sens, le scénario de développement proposé dans le document demeure très superficiel. Il est également difficile d'y cerner le développement à venir pour les cinq prochaines années.

De plus, dans la légende des cartes, nous retrouvons le concept «lac à développer». Cependant, aucune définition n'est donnée à propos de ce concept dans le document. Qu'est-ce que le MRN entend par ce concept? De quelle manière ces lacs seront-ils développés? Avec quelle intensité? Respectera-t-il la capacité du support du milieu?

Il serait également important de savoir si le MRN développera ces lacs à tout type d'embarcation ou bien s'il limitera l'accès qu'aux embarcations sans moteur ou à moteur électrique seulement. Il existe plusieurs problématiques reliées aux embarcations nautiques, tant au niveau sécuritaire qu'environnemental. Les moteurs de bateaux rejettent pratiquement 30 % d'huile dans l'eau. Les motomarines, quant à elles, *naviguent* à des vitesses ahurissantes, sans parler du bruit qu'elles provoquent. De quelle façon le MRN prévoit-il la gestion des accès à ces lacs à développer? A-t-il prévu des changements à court et moyen terme dans ses lois afin d'empêcher les bateaux à moteurs deux temps de naviguer sur les lacs et rivières? Est-ce que des limites de vitesse sont prévues? Ce point doit inévitablement paraître dans le scénario de développement.

Les activités de plein-air et les activités motorisées

Le fait de rallier les nouveaux sentiers pédestres de courte randonnée aux sentiers déjà existants en vue de créer un réseau de longue randonnée nous apparaît un principe fort intéressant. La possibilité d'aménager les sentiers pédestres pour la randonnée de ski de fond nous apparaît également une avenue fort prometteuse car il favorise l'utilisation partagée des sentiers par la polyvalence et la multifonctionnalité.

Également, nous approuvons entièrement le fait que les sentiers de motoneige et de motoquad ne puissent se retrouver à proximité des lieux propices à la pratique d'activités plus «nature» dites douces, particulièrement proche des sentiers de randonnée pédestre. L'idée d'éloigner les uns des autres les sentiers à vocation différente est une attention qui est fort estimée et qui va permettre de diminuer les conflits d'usage.

Par contre, nous sommes totalement contre le développement de nouveaux sentiers de VTT et de motoneiges. Ce sont des activités récréotouristiques beaucoup trop énergivores et excessivement polluantes. Le développement de nouveaux sentiers de motoneige étant sous moratoire, le document fait mention de l'intention du MRN de prioriser le développement de nouveaux sentiers de VTT. Certes, ces derniers sont beaucoup moins polluants que les motoneiges (moteur deux temps versus moteur quatre temps), mais leur utilisation à des fins récréatives, en augmentation constante ces dernières années est loin de représenter un gain pour l'environnement, puisqu'ils sont utilisés 12 mois par année. Les VTT roulent aussi trop souvent hors des sentiers, détériorant ainsi l'intégrité des écosystèmes en détruisant les milieux sensibles et en fragmentant le territoire. Le MRN ne doit donc pas laisser se développer le loisir motorisé sans déterminer préalablement de véritables balises ou conditions ni sans s'assurer que les organismes regroupant les quadistes seront en mesure de discipliner leurs membres et de faire respecter les règles de circulation et de bonne conduite applicable.

Les parcs nationaux visent la conservation du milieu naturel et sa découverte. Pourtant, un sentier de motoneige traverse le Parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie malgré les normes applicables à la circulation de véhicules motorisés dans les parcs. Ainsi, les axes de randonnées de véhicules motorisés peuvent passer à proximité des parcs de conservation, mais ils ne peuvent y circuler. Un parcours alternatif a été proposé dans une étude de la Société de la Faune et des Parcs (FAPAQ) afin de réserver un corridor de motoneige en dehors du parc. Cette alternative devrait être retenue et réalisée prioritairement afin d'interdire l'accès du Parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie aux motoneiges.

Le tracé proposé concernant l'axe majeur projeté pour la randonnée de motoquad, qui traverse la région d'est en ouest le long du fleuve Saint-Laurent, est inacceptable. S'il doit être créé, il devrait au moins emprunter le même corridor que le sentier existant pour la motoneige. L'axe projeté pour la randonnée de motoquad qui vise à relier la région de la Capitale nationale à celle du Saguenay-Lac-St-Jean est nullement identifié sur la carte. Nous espérons que ce dernier, s'il doit être créé, empruntera le même corridor projeté, en dehors du Parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, que celui de la motoneige. Il devrait également y avoir un moratoire pour les VTT, pour laisser le temps au MRN de nous fournir tous les documents, clairement expliqués, nécessaires à l'analyse complète des scénarios proposés.

Les ressources

Un détail fort important semble échapper au ministère : comment le MRN peut-il élaborer un concept de développement des activités récréotouristiques en territoire public, particulièrement dans les pôles d'activités récréatives identifiés, sans faire allusion aux coupes forestières qui sculptent la majeure partie des terres publiques? Est-ce que les travaux forestiers qui seront réalisés tiendront suffisamment compte de toutes les activités récréotouristiques qui sont mentionnées dans le scénario? De plus, si les détenteurs de CAAF intègrent ces activités récréotouristiques, se limiteront-ils à respecter le Règlement sur les normes d'intervention en forêt publique (RNI) ou bien seront-ils tenu de se soumettre à des normes particulières, mieux adaptées et plus restrictives que celles exigées dans le RNI? Décidément, cette lacune majeure doit être corrigée et cet aspect devrait vraiment être mieux traité dans le document.

Dans un ordre d'idée similaire, qu'en est-il de la ressource «eau»? Le MRN désire-t-il continuer à harnacher les rivières en autorisant l'implantation de petites centrales hydroélectriques? Considérant que ces petites centrales entraînent divers impacts sur l'environnement et le paysage en plus de nuire au développement récréotouristique des régions, le MRN devrait donc intégrer dans son scénario les rivières sur lesquelles il entend faire une quelconque exploitation.

La suite des consultations

Aucune mention n'est faite sur les étapes à venir pour la suite des consultations et pour la réalisation des travaux proposés. Ainsi, certains groupes ont déjà été convoqués à des rencontres pour des sujets spécifiques. Quelle est la logique dans cette sélection? Nous croyons que, par cette façon de faire, le MRN manque de transparence et d'équité dans ses démarches. Tous les intervenants devraient, d'abord et avant tout, se rencontrer autour d'une

même table afin de définir le mode de fonctionnement de la participation des tiers, tout comme la consultation sur les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF).

Conclusion

Malgré les lacunes observées dans le concept et scénario de développement des activités récréotouristiques en territoire public de la région de la Capitale nationale, nous croyons que ce document constitue une base pour la planification du développement. Par ailleurs, nous sommes d'avis que les recommandations et commentaires émis dans le présent mémoire peuvent bonifier le concept et scénario de développement des activités récréotouristiques de notre région. Ils permettront très certainement d'améliorer l'utilisation du territoire public et d'harmoniser les usages qui s'y feront. À cet égard, nous souhaitons leur intégration dans le scénario final de développement.